

THE ONTARIO SENIOR GAMES ASSOCIATION

DÉGAGEMENT DES RESPONSABILITÉS, RENONCIATION À LA RÉCLAMATION ET CONVENTION D'INDEMNISATION (Bénévoles)

AVERTISSEMENT ! En signant ce document, vous renoncez à certains droits. SVP, lire attentivement.

1. Il s'agit d'un contrat ayant force obligatoire, par conséquent veuillez clarifier toutes questions ou inquiétudes avant d'y apposer votre signature. En tant que bénévole aux activités, aux programmes et aux événements de l'association Ontario Senior Games Association (collectivement désignés sous « activités »), le soussigné reconnaît et accepte les conditions suivantes :

Avis de non-responsabilité

2. La Ontario Senior Games Association, y compris ses administrateurs, ses gestionnaires, ses membres, ses employés, ses entraîneurs, ses volontaires, ses corps d'arbitrage, ses participants, ses agents, ses commanditaires, ses organisateurs, ses districts et ses représentants, de même que la province de l'Ontario et toutes les municipalités désignées par le district de OSGA (les « organismes »), ne sont pas responsables en aucune manière de toutes blessures, dommages matériels, dépenses, perte de revenus, dommages ou pertes de quelque nature subis par les participants ou les volontaires pouvant découler des activités, y compris, de manière non limitative, la négligence des organismes.

Je confirme avoir lu et j'accepte d'être lié aux conditions énumérées aux paragraphes 1 et 2

Description des risques

3. Les bénévoles participent volontairement aux activités. Compte tenu de cette participation, les parties reconnaissent être conscientes des risques et des dangers associés ou liés aux activités peuvent être sévères et même mortels. Les blessures liées aux risques et aux dangers comprennent, sans s'y limiter :
 - a) les risques ou les dangers spécifiques aux activités auxquelles je participe ;
 - b) des tensions et des étirements de différents groupes musculaires ;
 - c) Des activités physiques vigoureuses, des exercices cardiovasculaires intenses et des mouvements rapides ;
 - d) Jouer de façon insécuritaire, au-delà de ses capacités ou de franchir les endroits désignés ;
 - e) être physiquement bousculé par d'autres individus ;
 - f) le mauvais usage d'une pièce d'équipement ou un bris mécanique d'une pièce d'équipement quelconque ;
 - g) le non-respect des règlements de participation établis ;
 - h) tomber, culbuter ou frapper certaines surfaces ;
 - i) tomber par terre à cause de surfaces inégales, glissantes ou irrégulières ;
 - j) entrer en contact, heurter l'équipement, les estrades ou les bancs ou être frappé par d'autres participants ;
 - k) des conditions extrêmes pouvant entraîner des coups de chaleur, l'hypothermie, un arrêt cardiaque, un AVC, la déshydratation ou toute autre condition résultant de l'épuisement ; ou

Conditions de l'entente et dégageant de responsabilité

4. Compte de tenu de l'accord des organismes de permettre aux bénévoles de participer aux activités, les parties confirment que :
 - a) Les bénévoles ont obtenu la formation nécessaire reliée aux activités ;
 - b) Les bénévoles ACCEPTENT LIBREMENT ET ASSUMENT ENTIÈREMENT tous les risques et les possibilités de blessures, décès, dommages matériels, dépenses ou pertes reliées, y compris la perte de revenus découlant de ma participation aux activités, événements et programmes des organismes.

Nous confirmons avoir lu et acceptons d'être liés aux conditions énumérées aux paragraphes 3 et 4

Attestation

5. Les parties attestent avoir lu et compris la présente entente, de signer cette entente de plein gré et d'être personnellement liées à la présente convention de même que tout héritier, conjoint, enfant, parent, tuteur, plus proche parent, exécuteur, administrateur et représentant légal ou personnel.

Signature du participant/participante

Nom du en caractères d'imprimerie

Région

Date

Signature du parent/tuteur

Nom du parent/tuteur en caractères d'imprimerie

Date